

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, je propose, et s'il faut un comotionnaire, je propose, appuyé par le député de Queens, que le comité lève sa séance.

Une voix: Mais personne n'avait appuyé la motion auparavant.

M. le président suppléant: Le député présentera-t-il une motion officielle pour que la présidence puisse la soumettre au comité?

[Français]

M. Caouette: Monsieur le président, à entendre les deux côtés de la Chambre, et particulièrement ceux qui sont actuellement aux prises avec une déclaration du président du Conseil privé, je crois que le président du Conseil privé a établi la situation bien clairement. Il a dit qu'il retirait tous les mots offensants ou les mots qui pouvaient nuire à la réputation du député de Yukon. Le député de Yukon veut-il que le ministre se mette à plat ventre devant lui? Le ministre est prêt—il le dit lui-même—à retirer les mots qui peuvent être offensants à l'endroit du député? Alors, pourquoi présenter une motion et retarder les travaux de la Chambre?

M. Grégoire: Monsieur le président, j'aurais quelque chose à ajouter, à ce sujet...

M. le président suppléant: A l'ordre!

[Traduction]

M. Knowles: Monsieur le président...

M. le président suppléant: La parole est à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Knowles: Monsieur le président, j'aimerais m'adresser directement et personnellement au président du Conseil privé à ce sujet.

L'hon. M. Churchill: Et ma motion? J'invoque le Règlement, monsieur le président. Vous êtes saisi d'une motion. Il faudrait s'en occuper.

M. Knowles: Je propose...

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement soulevé par l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre...

M. Muir (Lisgar): La présidence ne vous a pas encore donné la parole.

L'hon. M. McIlraith: C'est vrai, mais j'ai entendu l'honorable député et je suis certain que sa motion n'est pas rédigée de façon à atteindre le but qu'il vise. L'honorable député devrait revoir le texte de sa motion. Je suis certain qu'il voulait qu'on permette au comité

[M. le président suppléant.]

de se réunir de nouveau. S'il examine le texte de la motion, il sera de mon avis. Il n'y est pas dit que le comité pourra se réunir de nouveau.

M. Knowles: Monsieur le président, tandis que l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre réfléchit, je me demande si la Chambre m'autoriserait à m'adresser directement et personnellement au président du Conseil privé. Je lui demande, étant donné que je n'ai pas participé au débat et que je n'ai pas tenté de citer le Règlement, de se rendre compte qu'il aurait peut-être commis une erreur...

L'hon. M. Churchill: Il aurait peut-être? Il s'est sûrement trompé.

M. Knowles: ...une erreur qui porterait préjudice à la séance d'aujourd'hui et causerait peut-être même un tort irréparable. Je lui demande aussi de ne pas oublier que s'il retire ses paroles de façon claire et nette, il s'attirera le respect de tous les députés et je lui demande de le faire. (Applaudissements.)

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, j'ai dit tantôt que l'intérêt public l'emportait sur l'intérêt et la fierté personnelle. Je retire mes paroles sans équivoque.

M. le président suppléant: L'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre retire-t-il sa motion?

L'hon. M. Churchill: Dois-je comprendre que le président du Conseil privé retire sans équivoque chacune des accusations qu'il a portées?

L'hon. M. Pickersgill: C'est ce qu'il a fait.

L'hon. M. Churchill: Il n'a pas ajouté ces mots. J'aimerais savoir ce qu'il retire.

Des voix: Asseyez-vous.

L'hon. M. Churchill: Personne ne va me faire taire. Lorsqu'il a dit qu'il allait se rétracter catégoriquement, qu'est-ce qu'il a rétracté? Il a retiré le mot «mensonge». A-t-il retiré l'autre accusation? Voilà ce que j'aimerais savoir.

M. le président suppléant: Le comité et le président ont très distinctement entendu le président du Conseil privé dire qu'il retirait ses remarques.

M. Knowles: Sans équivoque.

M. le président suppléant: Oui, sans équivoque.

M. Nielsen: Puis-je dire, monsieur le président, que j'accepte la rétraction et aussi les